



Québec, le 29 août 2017

Monsieur Dominic Mallet, directeur
École professionnelle des ostéopathes
du Québec à Brossard - Campus de Brossard
6955, boulevard Taschereau
Locaux 208-210 au 2^e étage
Brossard (Québec) J4Z 1A7

Objet : Encadrement de l'ostéopathie au Québec

Monsieur le Directeur,

À titre de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, je suis particulièrement interpellée par les enjeux de protection du public liés à la pratique de l'ostéopathie, désormais largement répandue au Québec. Je tiens également à vous signifier avoir bien entendu le message de votre communauté lors du dépôt à l'Assemblée nationale du Québec, en mai dernier, porté par une pétition signée par près de 19 000 personnes, réclamant au gouvernement un engagement ferme d'encadrer la profession d'ostéopathe et de créer un ordre professionnel distinct dans les plus brefs délais.

Sachez que j'ai demandé à l'Office des professions du Québec, en mars 2017, de me soumettre une proposition qui aura pour effet de statuer, entre autres, sur la formation à acquérir pour la pratique compétente de l'ostéopathie, d'établir les conditions d'exercice sécuritaire pour le public, et d'écarter ou d'éliminer les pratiques non conformes au moyen d'un cadre législatif approprié.

L'Office des professions accompagne présentement un groupe de travail composé d'ostéopathes dont le mandat est de mettre en place les conditions nécessaires à la création d'un ordre professionnel en ostéopathie. Ces travaux devraient d'ailleurs mener à une consultation du milieu ostéopathique québécois, qui aura lieu à l'automne 2017.

C'est dans ce contexte que je m'adresse à vous, la communauté ostéopathique, pour solliciter votre ouverture, votre collaboration et votre solidarité afin que se concrétise favorablement ce projet, dont l'objectif ultime est d'assurer la protection du public.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, mes meilleures salutations.


Stéphanie Vallée